



Remplacement d'électroménager en location meublée

Par **Patrice C**, le **10/08/2011** à **01:10**

Bonjour,

j'habite en guyane française, où je loue une maison individuelle meublée - bail d'un an avec tacite reconduction.

le mobilier est composé de meubles (salon et chambres) et d'électroménager (frigo, cuisinière et lave linge)

actuellement, mon lave linge est en panne. j'ai fait venir un technicien, qui m'indique qu'il faut remplacer la carte électronique de la machine.

ce même technicien m'indique en outre que les frais de réparation seront très élevés, et qu'il vaut mieux, économiquement parlant, procéder au remplacement intégral du lave linge.

j'ai consulté le site "légifrance", et y ai relevé qu'en tant que locataire, je me dois de procéder aux menues réparations de l'électroménager qui est mis à ma disposition, ce qui me semble normal en effet.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=60B592187D00E51D1C2E505F3920347F.tpdjo>

hors ici je suis devant un cas où, me semble t'il, on ne peut me demander de remplacer - à ma charge - un élément électroménager défectueux, puisqu'il ne s'agit plus de "menues réparations"...

qu'en pensez vous, et que me conseillez vous de faire ?

nota : pour le moment, je n'ai pas encore contacté mon agence immobilière, je ne connais

donc pas leur position.

merci à tous pour vos réponses et aide

patrice c